AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1679
FR0000054470-FS0820

2 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 29 septembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 109 727 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 6,87% du capital et 6,21% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	667 920	0,50	667 920	0,46
JP Morgan Securities plc	8 441 807	6,37	8 441 807	5,76
Total JP Morgan Chase & Co.	**9 109 727**	**6,87**	**9 109 727**	**6,21**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

A cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 4 207 776 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 2 151 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 96 contrats « *call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 6 novembre 2025 et le 19 mars 2026 et (ii) 2 055 888 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 24 contrats « *put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 11 novembre 2025 et le 19 mars 2026 ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 667 920 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 570 224 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 97 696 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 132 598 642 actions représentant 146 641 913 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 1 764 270 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 36 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 26 novembre 2025 et le 2 octobre 2030[2].

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle :

- 29 745 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 5 décembre 2031 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 40,3413 € ; et

- 43 085 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 15 novembre 2028 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire de 39,4563 €.

[2] Sur la base d'un delta de 1.